



Erreur technique assurance vie

Par **sampere**, le **04/09/2010 à 16:41**

Bonjour,rn j'ai contacter une adhesion assurance multiplacement le 13mai 2009 ET LE 15ON m' avait annule moncontrat sans m'avertir je l'ai su en septembre 2009 J'ai pose question erreur technique

Par **chaber**, le **05/09/2010 à 09:57**

Bonjour,rnrnQuel est votre problème?rnrnUne erreur technique peut très bien s'annuler.

Par **sampere**, le **05/09/2010 à 21:05**

MAITRE Que dois je faire aller en justice pour abus de confiance dite moi madame sampere

Par **chaber**, le **06/09/2010 à 06:45**

Avant de parler d'abus de confiance il faudrait définir un peu mieux votre problèmernrnVous dites que votre contrat a été annulé, suite à une erreur technqie.rnrnSi cette erraur a été réparée, le contrat existe toujours. Par contre si rien n'a été fait les sommes versées auraient dues être restituées **intégralement**. Dans la négative il y a effectivement matière à poursuites judiciaires